

Gilles MASURE, Conseiller régional

Je tiens tout d'abord à exprimer ma satisfaction de pouvoir intervenir à l'occasion de ce colloque.

La réforme régionale est une conséquence directe de la loi de décentralisation et du transfert des compétences vers les collectivités territo-

riales. Après un an et demi de décentralisation, il est possible d'esquisser un bilan provisoire et d'apporter quelques remarques.

La décentralisation entreprise est une bonne chose, et constituera une avancée positive pour laquelle, nous communistes, nous nous battons depuis des années. Aujourd'hui, en tant qu'élus, nous nous préparons à exercer de nouvelles compétences, et nous prenons la mesure des potentialités démocratiques de la loi de décentralisation, des possibilités nouvelles d'action qu'elle offre : en matière de formation professionnelle, de recherche, d'interventions économiques, la Région permet d'examiner plus vite les situations concrètes, donc de les résoudre sur une base plus proche, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises.

Cependant, il faut comparer l'importance fondamentale de cette réforme, et les moyens financiers mis à notre disposition pour l'appliquer. En l'état, et le projet de budget primitif 1984 pour notre Région en est l'expression, la décentralisation ne s'accompagne pas encore des moyens nécessaires, et d'une réforme des finances locales en accord avec un objectif de justice sociale et d'efficacité.

Nous sommes pourtant absolument résolus à réussir cette décentralisation, mais pas à n'importe quel prix : en particulier il ne faut pas qu'elle continue à peser sur les revenus des ménages, et principalement des plus défavorisés : le risque est grand de voir la Région participer à l'accroissement de la pression fiscale pesant sur la population, par le biais de la taxe additionnelle aux impôts locaux. Nous l'inscrivons dans le mouvement historique analysé par nos 22, 23 et 24^e congrès, la voie du socialisme autogestionnaire voulu et déterminé dans ses formes et son rythme par l'expression démocratique du seul peuple français. C'est pourquoi en matière d'institution comme dans les autres domaines, s'il est intéressant d'analyser avec un scrupuleux souci de vérité ce qui se passe chez les autres, cela ne souscrit en aucun cas « un modèle ». L'échec chez nous des tentatives de réformes commodes réalisées dans d'autres pays proches le prouvent. L'inverse aussi est vrai.

D'une manière générale, les budgets régionaux liés à la planification, dans le cadre de la décentralisation, mettent en évidence la nécessité que soient revus tout le système fiscal en France, et sa répartition entre les différents niveaux — sans cela, la décentralisation risque d'être vécue très négativement par les contribuables. En effet, pour ce que je sais, dans beaucoup de régions, l'augmentation de la taxe additionnelle aux impôts locaux pour le budget 1984 est en forte progression (150 % en Limousin, 175 % en Midi-Pyrénées, 185 % en Picardie...). Il est vrai que la part régionale des impôts locaux est faible en pourcentage, mais en valeur absolue, elle représente une somme qui commence à devenir significative notamment pour les ménages de salariés confrontés à la crise.

Il nous semble donc à nous, élus communistes, tout à fait urgent de réformer la fiscalité locale, et de dégager des ressources financières nouvelles. Entre autres il devait être envisagé :

- une réforme de la taxe d'habitation, qui frappe actuellement les contribuables sans tenir compte de leurs ressources réelles ;

- une meilleure adéquation entre la taxe professionnelle et les besoins des collectivités locales et distributeurs de crédits publics ; secteur économique en crise ;
- une réforme du crédit et une révision des taux d'intérêt, qui devraient prendre en compte le niveau du taux d'inflation ;
- la représentation des élus locaux dans tous les organismes financeurs des collectivités locales et distributeurs de crédits publics ;
- la possibilité pour les élus, dans chaque région, de mobiliser une part du crédit bancaire en vue du développement économique prévu dans le plan régional.

Ce sont là quelques propositions générales susceptibles d'apporter des ressources nouvelles à la mesure de la décentralisation, sans aggraver la pression fiscale. Il est comme vous le voyez, inexact de nous attribuer une volonté prioritaire d'augmenter les ressources régionales par la voie de l'emprunt.

Autre point que je voulais évoquer : la composition de l'Assemblée Régionale. Une petite parenthèse tout d'abord : un intervenant a souligné que, depuis 1981, aucune femme ne siègeait à l'Assemblée Régionale. Je voudrais rappeler que 2 femmes communistes, Chantal Leblanc et Elaine Cosserat, étaient Conseillères régionales, l'une jusqu'en juin 1981, et l'autre jusqu'en mars 1982. Au plan régional, c'est la seule instance démocratique et représentative (le C.E.S. n'étant pas suffisamment représentatif des salariés). Mais son caractère démocratique suppose bien évidemment son élection au suffrage universel direct, fondé sur la proportionnelle. C'est à mon sens, et au sens de tous les élus communistes, un point fondamental, qui fera de l'Assemblée Régionale un lieu de discussion, d'orientation, un instrument à la mesure des ambitions que nous avons pour nos régions et pour la Picardie. Le suffrage universel ouvre la possibilité de non cumul des mandats, alors que l'actuelle organisation impose ce cumul.

Enfin, et j'en terminerai par là, la décentralisation, à l'échelle de la France, ne doit pas se traduire par une centralisation à l'échelon régional : il faut maintenir le dialogue et la concertation entre les différents niveaux décisionnels : Région-Départements-Communes.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la contribution que je désirais apporter à ce débat.